

en ligne en ligne

# BIFAO 80 (1980), p. 249-256

# **Guy Wagner**

Ostraca grecs du Lac sacré des temples de Karnak (fouilles du Centre francoégyptien des temples de Karnak) [avec 2 planches].

#### Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### Conditions of Use

l'étranger (BAEFE)

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### **Dernières publications**

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à

9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

# OSTRACA GRECS DU LAC SACRÉ DES TEMPLES DE KARNAK

# (FOUILLES DU CENTRE FRANCO-ÉGYPTIEN

DES TEMPLES DE KARNAK)

Guy WAGNER

Cet ensemble très homogène de 9 ostraca grecs ou bilingues grec-démotique a été mis au jour dans le quartier des habitations des prêtres qui s'étend à l'est du Lac Sacré du temple de Karnak, lors de la fouille de sauvetage entreprise en 1970-1971 par le Centre Franco-Egyptien de Karnak dans ce secteur où les autorités égyptiennes avaient projeté et ont depuis mené à bien la construction d'une tribune destinée à recevoir les spectateurs du spectacle Son et Lumière (1).

Ces documents ont été enregistrés lors de leur trouvaille sous les numéros d'inventaire L.S. 877 (L.S. = Lac Sacré); L.S. 878; L.S. 879; L.S. 881; L.S. 882; L.S. 883; L.S. 884; L.S. 887; L.S. 889. Ils sont actuellement entreposés dans la réserve dite du « Cheikh Labib » où nous avons pu les étudier.

L'écriture nous montre à elle seule que ces textes doivent être datés de la 2° moitié du II° s. avant notre ère (R. Seider, *Paläographie der Griechischen Papyri*, I, 46, n° 12, Tafel 7; 48, n° 14, Tafel 8; et surtout 67, n° 27, Tafel 18), mais le chiffre élevé des années régnales 45, 46, 48, 49 et 54 nous donnent la certitude qu'il faut les dater du règne de Ptolémée VIII Evergète II, entre 126 et 120 av. J.-C.

Le cas des deux textes datés respectivement de l'an 4 (L.S. 877) et de l'an 29 (L.S. 878) se pose différemment : si l'an 29 est bien probablement 142/141, plutôt que 153/152, l'an 4, en vertu des parallèles et du caractère tout à fait rare et inhabituel du formulaire de ces derniers, sans parler des critères purement paléographiques, doit être attribué au règne de Cléopâtre III et Ptolémée IX, donc 114/113.

(1) La même fouille a, par ailleurs, livré près d'un millier d'ostraca démotiques. Nous adressons nos plus vifs remerciements à

M. J.-C. GOLVIN, Directeur du Centre Franco-Egyptien de Karnak, qui nous a permis de faire le présent article.

45

Nous publierons ces 9 reçus dans l'ordre chronologique qui nous semble être le bon, en les numérotant de 1 à 9, à savoir les n° 1 = L.S. 878, n° 2 = L.S. 889, n° 3 = L.S. 884, n° 4 = L.S. 887, n° 5 = L.S. 882, n° 6 = L.S. 881, n° 7 = 879, n° 8 = L.S. 883, n° 9 = L.S. 877. Pour les datations, nous avons eu recours à T.C. Skeat, *The Reigns of the Ptolemies*, 14-15.

Tous ces reçus sont de deux sortes : soit des paiements en nature, en l'occurrence du blé et une fois du croton, versés aux greniers royaux de Diospolis la Grande, soit des paiements en espèces à la banque de la même cité. Les paiements en nature sont effectués au titre de « la couronne des catoeques » et de la mystérieuse « demi artabe d'Hiera Nèsos », ceux en espèces, au titre de l'éparourion ou de l'apomoira, ou des deux à la fois.

Trois de nos reçus ont été délivrés au même contribuable, Teëphthaphônychos fils d'Horos. Cet anthroponyme nouveau, du moins dans sa transcription grecque, a excité la curiosité de notre collègue et ami Jan Quaegebeur qui lui a consacré un brillant article : « Considérations sur le nom propre égyptien Teëphthaphônukhos » (*Orientalia Lovaniensia Periodica* 4, 1973, 85-100), d'où il ressort que son sens est « (le visage de) Ptah a dit : qu'il vive ».

Les n°s 2, 3 et peut-être 4 sont probablement de la même main; ils datent des années 45 et 46 et ont été délivrés à Teëphthaphônychos et Chensphônychos. Le n° 5, en revanche, bien que délivré au même Teëphthaphônychos, mais en l'année 49, est d'une main différente.

1) REÇU DE BLÉ « POUR LA COURONNE ».

= L.S. 878 (Pl. LII, 1) 19 juillet 141 av. J.-C. 
$$7 \times 9$$
 cm.

3 lignes en démotique

L. 1, Πά; 1. 2, κατ(οίπων) ου κατ[οίπων]; 1. 3, après πυροῦ, le sigle de l'artabe -

Le catoeque Pamounis fils de Chatôch.... est inconnu de la *Prosopographia Ptolemaïca* de Peremans et Vant'Dack; le sitologue Kronios est déjà connu pour la même période par des reçus thébains (WO 1355, 143/2 av. J.-C.; 722).

Traduction: «L'an 29, le 26 Payni, Pamounis fils de Chatôch.... a versé pour la couronne des catoeques six artabes et demi et un tiers de blé, ce qui fait 6 1/2 1/3. Kr(onios) sitol(ogue) (a signé)».

Pour l'impôt « pour la couronne » versé par les catoeques, voir WO I, 297 sqq.; pour l'impôt de la couronne en général, qui pouvait être acquitté aussi bien en nature qu'en espèces, voir C. Préaux, L'Economie royale des Lagides, 394-5 : « Les cadeaux ».

#### 2) REÇU D'APOMOIRA.

= L.S. 889 (Pl. LII, 2) 15 novembre 126 av. J.-C. 7 × 9,5 cm. 
$$(Ετουs) με Φαῶφι π̄γ τέ(τακται) ἐπὶ τὴν ⟨ἐν⟩ Διὸς πόλ(ει)$$

L. 1,  $\partial v$  a apparemment été oublié par le scribe; l. 2, le pi de  $\partial \pi o($ ) est très douteux; le nu de Teëphthaphônychos est surajouté; l. 4, il ne reste que des traces infimes de  $\dot{H}\rho$ -.

Pour l'apomoira, la taxe sur les vignobles et les vergers, voir WO I, 157-161 et C. Préaux, L'Economie royale des Lagides, 171-181; voir également Sherman Le Roy Wallace, Taxation in Egypt, 53-56, « The Å $\pi$ ó $\mu$ o $\iota$  $\rho$  $\alpha$  », qui rappelle au début de ce paragraphe la situation à l'époque ptolémaïque.

Traduction: «L'an 45, le 23 Phaôphi, Teëphthaphônychos fils d'Horos a payé à la banque de Diospolis la Grande, au titre de la taxe sur les vignobles et les vergers de l'an 45, mille 305 drachmes, ce qui fait 1305. Herakl(eidès) banquier (a signé) 1305 ».

Le trapézite Herakleidès est bien attesté à Diospolis la Grande entre 141/140 et 129 (Peremans et Vant'Dack, *Prosopographia Ptolemaïca*, I, 113-114, n° 1220; VIII, Addenda et Corrigenda, 92, n° 1220); notre document, daté de 126, nous donne un nouveau *terminus ante quem* pour la durée des fonctions d'Herakleidès.

## 3) Reçu d'eparourion.

= L.S. 884 (Pl. LII, 3) 29 juillet 125 av. J.-C. 
$$7.5 \times 7$$
 cm.

deux lignes en démotique

L. 2, écriture très cursive  $\Delta \frac{\lambda}{\delta}$ ; ou Xevoe $\varphi$ óvv $\chi$ os. Chensephônychos, nom nouveau inconnu du Namenbuch et de l'Onomasticon, doit en principe signifier : « le dieu Khonsou a dit qu'il / elle vive » et « tire son origine d'un oracle consulté par la mère avant la naissance d'un enfant » (Jan Quaegebeur, « Considérations sur le nom propre égyptien Teëphthaphônykhos », Orientalia Lovaniensia Periodica 4, 1973, 86).

Traduction: «L'an 45, le 10 Epeiph, Chensephônychos a payé à la banque de Diospolis la Grande, au titre de l'impôt sur les aroures, cinq cents drachmes, ce qui fait 500. 500 drachmes».

Pour l'eparourion, impôt foncier payé à l'aroure, voir WO I, 193; C. Préaux, L'Economie royale, 181-182; S. Le Roy Wallace, Taxation in Egypt, 56-59, « The  $\dot{E}\pi\alpha\rho\sigma\nu\rho\iota\sigma\nu$  ».

# 4) Reçu d'eparourion.

```
= L.S. 887 (Pl. LII, 4)

11 novembre 125 av. J.-C.

9 × 11,5 cm.

(Ε΄τους) μς Φαῷφ(ι) π̄ τέ(τακται) ἐπὶ [τὴν]
ἐν Διὸς πόλ(ει) τῆ μεγ(άλη) [τρά(πεζαν) ἐπ]αρ(ουρίου) . . μς (ἔτους)
```

```
| Τεεφθαφώνυχος ὥρου
| πενταμοσίας | φ
| . . . ( ) τρα(πεζίτης) φ
```

L. 2, toute la fin de la ligne est très effacée, donc douteuse, mais il faut plutôt lire  $\dot{\epsilon}\pi\alpha\rho()$  que  $\dot{\alpha}\pi\rho()$ ; l. 5, le nom du trapézite est illisible.

Le même personnage paiera la même somme au titre de l'eparourion en l'an 49 (voir le n° 5, ci-dessous).

Traduction: «L'an 46, le 20 Phaôphi, Teëphthaphônychos fils d'Horos a payé à la banque de Diospolis la Grande, au titre de l'impôt sur les aroures, cinq cents drachmes, ce qui fait 500....() banquier (a signé) 500».

# 5) REÇU D'APOMOIRA ET D'EPAROURION.

```
= L.S. 882 (Pl. LIII, 1) 1^{\text{er}} novembre 122 av. J.-C. 5 \times 8 cm.

Ετους \mu\theta Φαῶ\varphiι \tilde{\iota} τέ(\tau \alpha \kappa \tau \alpha \iota) ἐπὶ τὴν ἐν Διὸς πό(\lambda \epsilon \iota) τῆι \mu \epsilon \gamma (\dot{\alpha} \lambda \eta) τρά(\pi \epsilon \zeta \alpha \nu) ἀπο\muο(i\rho \alpha s) ἐνά(\tau \circ \iota) καὶ \mu (ἔτους)

Τεε\varphi\thetaα\varphiώνυχος \tilde{\Omega}ρου

| χιλίας τριακο(\sigma i\alpha s) πέντε / Åτε
| ἐπαρ(\sigma \iota \iota) πεντακο(\sigma \iota \iota \dot{\alpha} s) / \varphi

Εἰρη(\nu \alpha \tilde{\iota} \circ s) τρα(\pi \epsilon \zeta \iota \tau \eta s) Å\varphiν
```

L. 2, sous le chiffre de l'année, une tache d'encre; l. 4, l'omicron de  $\tau \rho \iota \alpha \kappa o($ ) est en suspension; l. 5, même remarque que pour la l. 4,  $\pi \epsilon \nu \tau \alpha \kappa o($ ).

Le montant de l'apomoira payée par Teëphthaphônychos est le même que pour l'an 45 (n° 2). Il est curieux que Teëphthaphônychos paye en 122 la même somme au titre de l'eparourion que Chensephônychos en 125 (n° 3). Le trapézite Eirenaios était connu à Diospolis la Grande depuis le 9/1/121 jusqu'au 16/11/110; la date de notre texte est donc la plus ancienne connue pour ce fonctionnaire (*Prosopographia Ptolemaïca* I, 111, n° 1195; VIII, 91). Il n'est pas rare que

l'apomoira et l'eparourion soient payés conjointement et fassent l'objet d'un même reçu (cf. e.g. WO II, nos 332; 352; 1234).

Traduction: «L'an 49, le 10 Phaôphi, Teëphthaphônychos fils d'Horos a payé à la banque de Diospolis la Grande, au titre de la taxe sur les vignobles et les vergers de la 49° année, mille trois cent cinq drachmes, ce qui fait 1305; au titre de l'impôt sur les aroures, cinq cents drachmes, ce qui fait 500. Eire(naios) banquier (a signé) 1250 ».

## 6) REÇU D'EPAROURION.

= L.S. 881 (Pl. LIII, 2) 10 mai 121 av. J.-C. 5,5 
$$\times$$
 7,5 cm. 
$$(Ετους) μθ Φ]αρμοῦ(θι) κα τέ(τακται) ἐπὶ τὴν ἐν Δ]ιὸς πόλ(ει) τῆι μεγ(άλη) τρά(πεζαν) ἐπαρ(ουρίου) ἐνάτου κ]αὶ μ καὶ ὀγδόου καὶ μ (ἔτους) Φρος . . . . .]νους διὰ Σ . . ( . . )ῆτος ] χιλίας ἐπτακ-[οσίας$$

L. 1, l'année régnale est restituée d'après les lignes 2-3; l. 4, e.g.  $\Delta \iota o \gamma \dot{\varepsilon}$ ]- $\langle \Theta \varepsilon o \gamma \dot{\varepsilon} \rangle$ ]- $\langle \nu o \upsilon s \rangle$ ; le nom de l'intermédiaire est difficile : l'initiale semble bien être un sigma et la fin du nom au génitif est bien  $-\tilde{\eta}\tau o s$ ; penser à  $\Sigma \varepsilon \kappa \tilde{\eta} s$  ou  $\Sigma \varepsilon \nu \tau \dot{\varepsilon} \eta s$ ? L. 5, dans la lacune de gauche, le nom du père de l'intermédiaire et, peut-être, un multiple des milliers.

Traduction: «L'an 49, le 21 Pharmouthi, Horos fils de ....nès a payé à la banque de Diospolis la Grande, au titre de l'impôt sur les aroures de la 49<sup>e</sup> et de la 48<sup>e</sup> année, par l'intermédiaire de S..(..)ès (fils de ?), mille (ou un multiple de mille) sept cents (drachmes) ».

#### 7) Reçu.

L'ostracon est très effacé : le texte complet devait avoir 8 ou 9 lignes, mais seules les deux premières se laissent deviner.

Traduction: «L'an 49, le? Pharmouthi, Untel a payé à la banque de Diospolis la Grande ...».

8) RECU DE CROTON EN DÉMOTIQUE AVEC SOUSCRIPTION GRECQUE.

= L.S. 883 (Pl. LIII, 4) 117-116 av. J.-C. 
$$10 \times 8$$
 cm.

5 lignes en démotique

L. 1, 
$$\kappa \rho o \tau^{\omega \nu}$$
; 1. 2,  $\overline{\phantom{a}}$   $\kappa \rho o \overline{\tau}$  d  $\angle$   $N \overline{\Delta}$ .

Pour le croton, fruit de l'arbre kiki, matière première oléagineuse mesurée en artabes, voir WO I, 739; II, n° 727; 729; 737; 743; 1194; pour la culture et l'utilisation du croton dans l'Egypte Lagide, voir C. Préaux, L'Economie royale, 66-67, « Culture des plantes oléagineuses ».

Traduction: « Ptolémaios (a reçu ou a versé) un quart d'artabe de croton, 1/4 de croton, 1'an 54 ».

9) RECU DE BLÉ εἰς τὸ ∠ -.

= L.S. 877 (Pl. LIII, 5) 23 juillet 113 av. J.-C. 
$$8 \times 10$$
 cm.

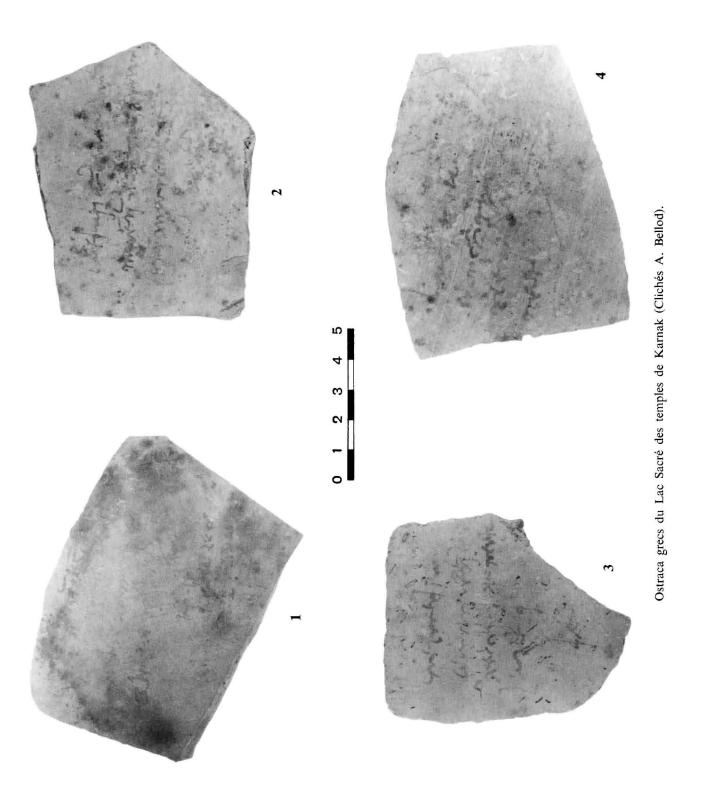
Ĕτους δ Επεί
$$\varphi$$
 ζ με(μέτρηκεν) εἰς τὸ  $\angle$   $\overline{\ }$  ἱερᾶς Μας Νήσου Ψαντ $\beta$ ( ) τοῦ  $\gamma$  (ἔτους) Ανχᾶ $\varphi$ ις Αρσιήσιος πυ[ροῦ] (ἀρτά $\beta$ ης) (ἡμισυ)  $\overline{\ }$   $\xi$   $\angle$ 

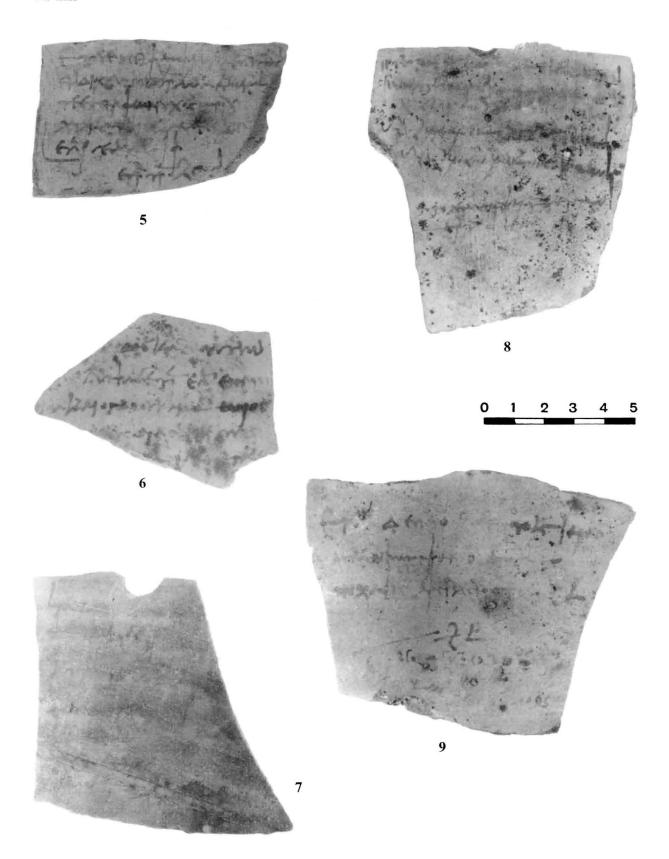
### 2 lignes en démotique

L. 2, devant Nήσου, un mot de 3 lettres, Mas (une répétition aberrante de  $\hat{\mathbf{l}} \varepsilon \rho \tilde{\mathbf{a}} s$  est exclue);  $\mathbf{\Psi} \alpha \nu \tau \beta$  ou  $\mathbf{\Psi} \alpha \nu \rho \beta$ ; l. 3,  $\hat{\mathbf{A}} \nu \chi \tilde{\omega} \varphi \iota s$  est exclu.

Le formulaire de ce reçu de blé est tout à fait inhabituel. Il s'apparente évidemment au Groupe n° 6 des reçus de taxes en céréales de Diospolis Magna tel qu'il a été défini par Zola M. Packman, The Taxes in Grain in Ptolemaic Egypt, Granary Receipts from Diospolis Magna, 164-88 B.C., 32-33 (American Studies in Papyrology, 4, 1968): « Eis  $\tau \delta$  (fraction)  $\partial \rho \tau \dot{\alpha} \beta \eta s$  for Specified Places », en l'occurrence la  $i \varepsilon \rho \dot{\alpha}$   $v \eta \sigma \sigma s$  Iloave $\mu o \dot{\nu} v \varepsilon \omega s$ . Packman ne pouvait se fonder, pour définir ce Groupe n° 6, que sur deux ostraca précisément datés de 113, comme le nôtre (WO 702 et 1341). Depuis, le Groupe n° 6 de Packman est venu s'enrichir de l'ostracon ROM 75, toujours de Diospolis Magna, mais daté de 123 (R.S. Bagnall — A.E. Samuel, Ostraka in the Royal Ontario Museum, II, 2-3 (American Studies in Papyrology, 15, 1976) et délivré au titre de la taxe  $\varepsilon is \tau \delta \angle \sigma$  Îs  $\rho \tilde{\alpha} s$  N $\dot{\eta} \sigma (\sigma \nu)$ , que les éditeurs résolvent en  $\varepsilon is \tau \delta$   $\dot{\eta} \mu \iota \sigma \nu$   $\dot{\alpha} \rho \tau \dot{\alpha} \beta \eta s$ , tout en reconnaissant que cette taxe n'est pas claire. Le formulaire de ROM 75 est toutefois encore différent de WO 702 et 1341.

Traduction: «L'an 4, le 7 Epeiph, Anchaphis fils d'Harsièsis a versé au titre de la taxe de la demi-artabe de l'Ile ... Sacrée de Psanțb(), pour l'an 3, une demi-artabe de blé, ce qui fait 1/2 (artabe de blé)».





Ostraca grecs du Lac Sacré des temples de Karnak (Clichés A. Bellod).